

Demandeur:

AGRO BIOENERGIES

Adresse courrier et du siège social :

24 rue d'Arras
62128 Saint Léger

Site objet de ce dossier

D12, Les Croupes
62128 Saint Léger

Contact :

M. Augustin SAUVAGE
Port. 06 18 66 76 12
augustin.sauvage@gmail.com

Dossier ICPE réalisé par :



IMPACT ET ENVIRONNEMENT

2, rue Amédéo Avogadro
49070 BEAUCOUZE
Tél. 02 41 72 14 16
Fax : 02 41 72 14 18

contact@impact-environnement.fr
<http://www.impact-environnement.fr>

UNITE DE METHANISATION

ANNEXE 5

**SENSIBILITES
ENVIRONNEMENTALES**

Décembre 2019

*Référence : Annexe-02_002575-Conformité au
CDCDigAgri1.docx*

Cette partie présente la sensibilité environnementale du site de méthanisation.

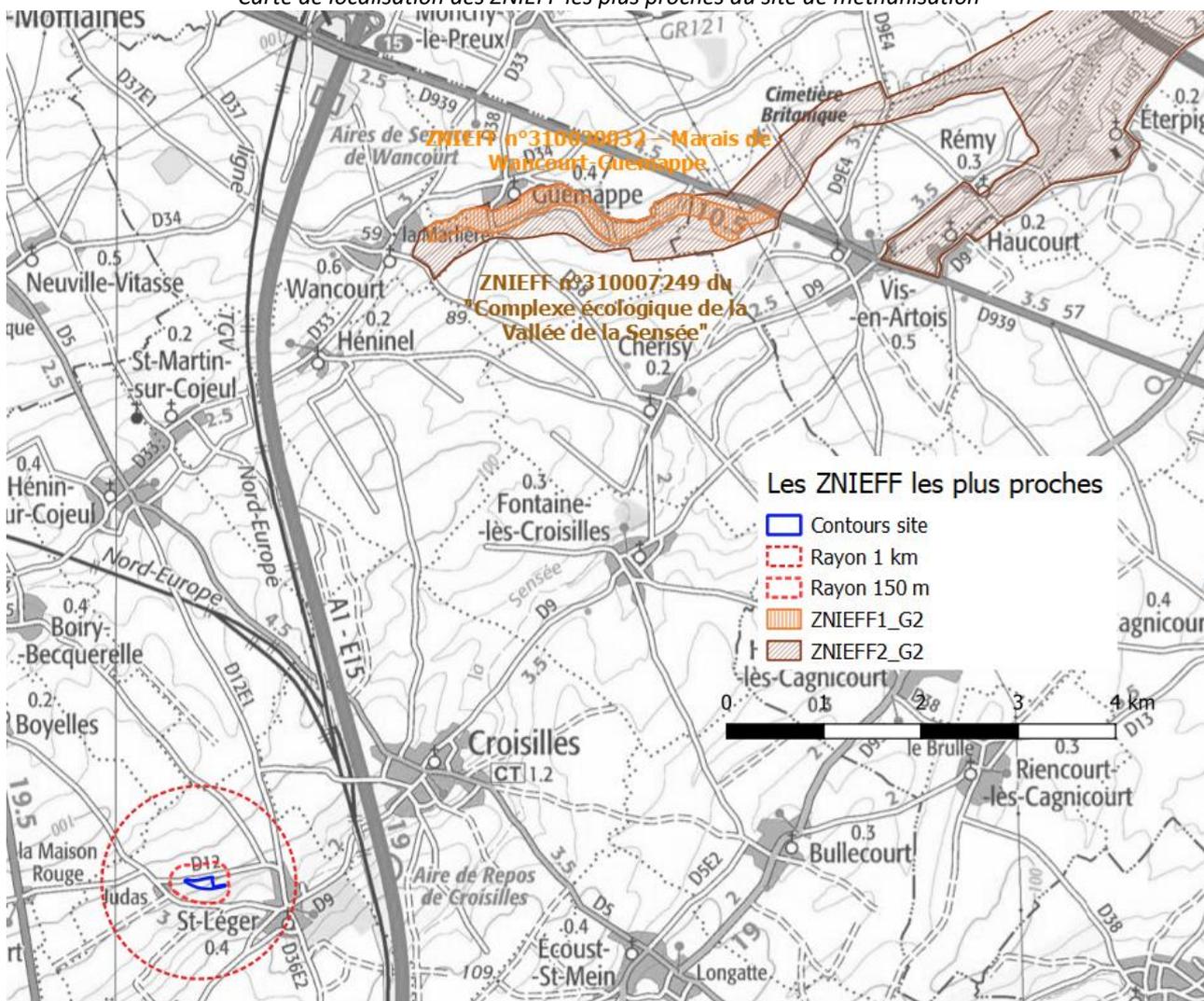
ZNIEFF

Le site de méthanisation n'est pas situé en ZNIEFF.

Le site le plus proche de la méthanisation est situé à environ 6,5 kilomètres au nord du site du projet d'unité de méthanisation : ZNIEFF de type 2 n°310007249 du "Complexe écologique de la Vallée de la Sensée".

La vallée de la Sensée forme une longue dépression à fond tourbeux, creusée entre des plateaux aux larges ondulations. C'est une zone humide de très grande qualité biologique, incluant une ZNIEFF de type I : le Marais de Wancourt-Guemappe ».

Carte de localisation des ZNIEFF les plus proches du site de méthanisation



Le site d'implantation projeté de l'unité de méthanisation ne présente pas de similitudes avec les ZNIEFF les plus proches et est distant de plus de 6 km (10 en cheminement hydraulique).

ZICO

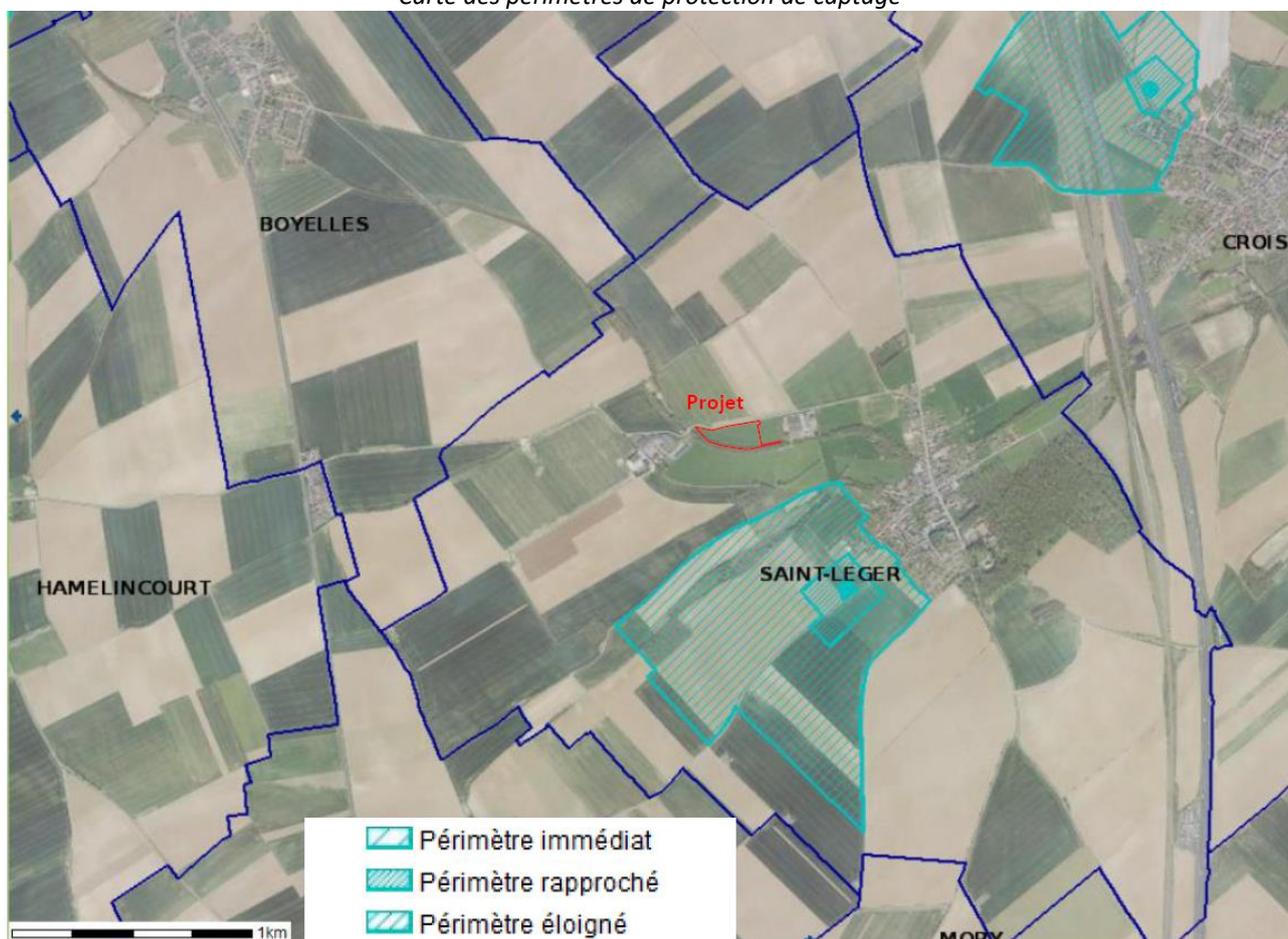
Le site de méthanisation est situé au plus près à environ 25 km de la ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) PE02 « Etangs et Marais du Bassin de la Somme ».

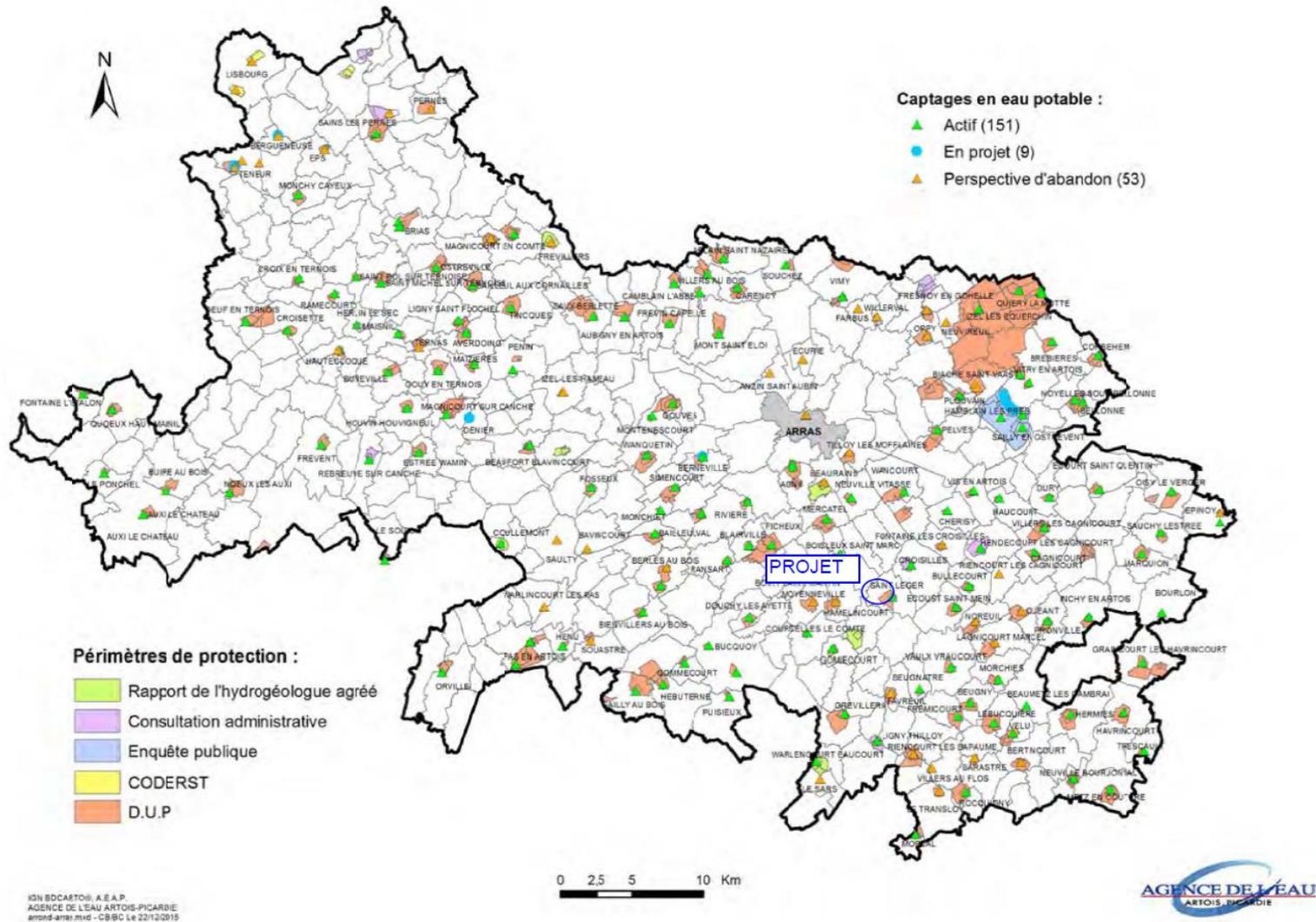
D'une superficie de 6 900 ha, cette zone correspond à la grande vallée tourbeuse alcaline de la Somme. L'ensemble de la vallée joue un rôle évident de corridor fluviatile, favorable aux flux migratoires de multiples espèces végétales et animales.

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHEE DE CAPTAGE AEP

Le site de méthanisation n'est pas compris dans un périmètre de protection de captage.

Carte des périmètres de protection de captage





ION BDCARTOIS, A.E.A.P.
AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
arrond-arras.mxd - CB/BC Le 22/12/2015

NATURA 2000

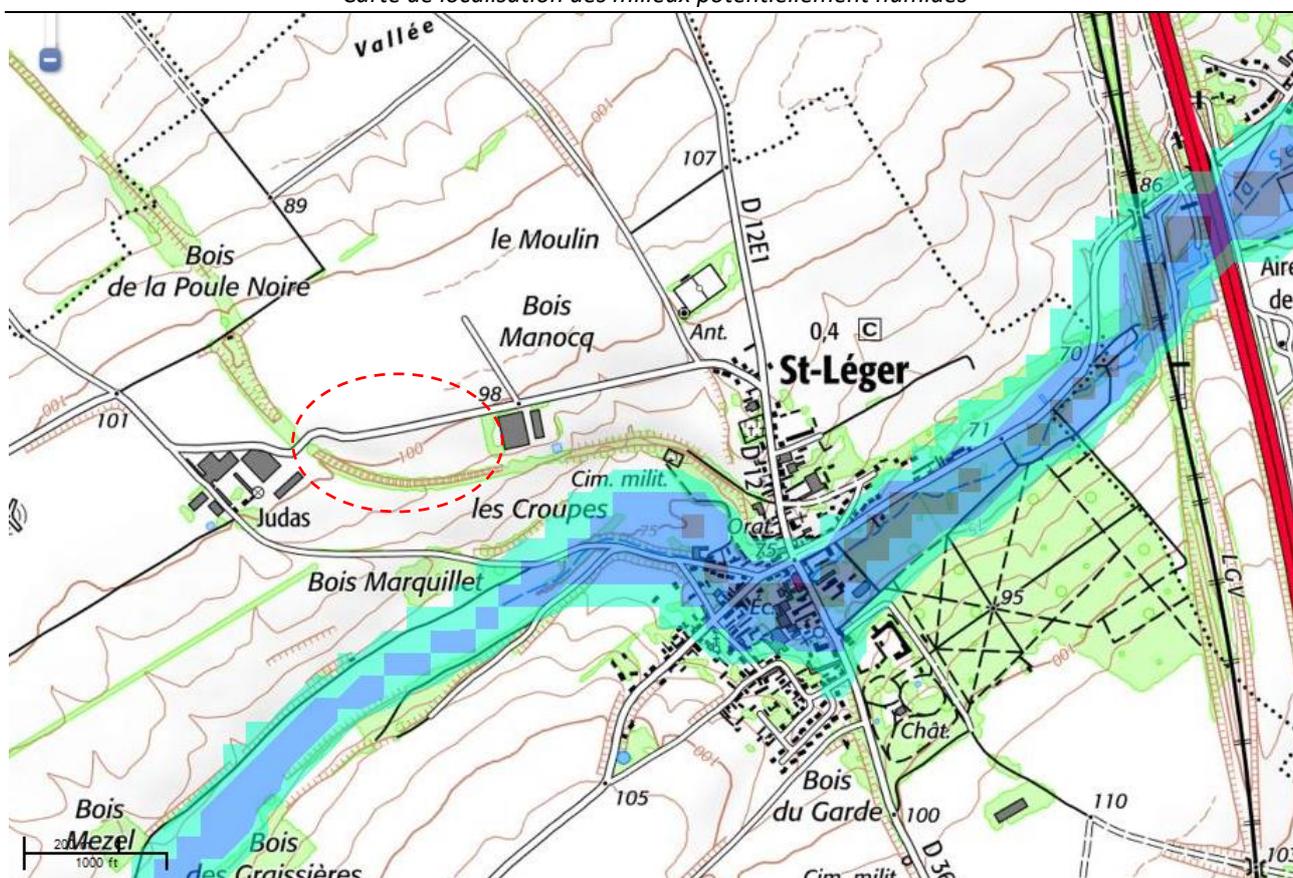
Voir PJ n°13

Le site de méthanisation est éloigné de plusieurs kilomètres des zones Natura 2000 (cf PJ n°13).

ZONES HUMIDES

Le site n'est pas implanté dans une zone humide pré-identifiée par la carte des milieux potentiellement humides de France modélisés (source : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie 2014).

Carte de localisation des milieux potentiellement humides



Source : sig.reseau-zones-humides.org/ - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie 2014

Dans le cadre de la campagne pédologique sur le site pour le « plan d'épandage de secours » (voir en annexe 3), une recherche précise des zones humides au sein de la zone concernée par le projet a été opérée, conformément à la réglementation en vigueur.

Il a ainsi pu être déterminé que le sol constituant la parcelle du site est un sol profond (120 cm). Il présente une texture limoneuse sur l'ensemble du profil. Il n'est pas calcaire et ne présente aucune trace d'hydromorphie.

La perméabilité de ce sol ne permet pas un potentiel engorgement.

Ce sol peut être qualifié de **BRUNISOLS limoneux, issus de limon loessique**, d'après le Référentiel Pédologique (AFES, 2008).

Aucun signe d'engorgement (rédoxique comme réductique) n'étant présent dans le profil du sol de cette zone, celui-ci peut être classé la selon le classement GEPPA (selon le niveau d'engorgement).

S'agissant de parcelles cultivées, le critère floristique ne peut être retenu comme critère pertinent dans la délimitation de zone humide.

Ainsi, conformément à l'article L211-1 du Code de l'Environnement et à l'arrêté du 1^{er} octobre 2009, le site n'est pas considéré en zone humide.

AUTRES ZONAGES ET PROTECTIONS DU PATRIMOINE NATUREL

Néant

CONCLUSION

Le site d'implantation de l'unité de méthanisation et ses abords immédiats, ne présentent pas de richesses, sensibilités ou potentialités importantes d'un point de vue écologique (implantations dans un secteur de grandes cultures largement ouvert).

L'emplacement retenu n'est pas en zone humide.

Le projet n'aura pas d'incidence sur les sites identifiés compte tenu de leur éloignement et de l'absence de rejets significatifs dans l'air ou dans les eaux superficielles pouvant avoir un effet indirect.

Par conséquent le projet n'aura pas d'impact sur le patrimoine naturel.